



Select Invest Notes

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) OPTI PERFORMANCE NOTE 2019 (en abrégé BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2019)

Principales caractéristiques

- ✓ **Courte durée:** échéance fixée au 19 septembre 2019, soit une durée de 5 ans.
Date d'émission et de paiement: 19 septembre 2014.
Prix d'émission: 101,50% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 1,50% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'instrument financier (voir rubriques "Frais" et "Commissions" en page 4).
- ✓ **Sous-jacent:** rendement final et modalités de remboursement conditionnés par l'évolution de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Euro Zone en EUR, reflétant la performance des sociétés immobilières et REITS cotées de la zone euro.
- ✓ **Risque de perte de capital:** en cas d'évolution adverse de l'indice (chute de plus de 23%), l'investisseur subira une perte de capital (voir rubrique "Principaux risques" en page 4).
- ✓ **Mécanisme de rendement:** prime de remboursement de minimum 30% (brut) en cas d'évolution nulle ou positive de l'indice par rapport à sa valeur initiale. La prime de remboursement sera égale à 100% de la hausse de l'indice si celle-ci est supérieure à 30%.

Pour quel investisseur?

La BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2019 est un instrument dérivé complexe émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui ne s'engage pas à rembourser à 100% le capital investi (hors frais) dans tous les cas, à l'échéance. Par ailleurs, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

La BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2019 est destinée aux **investisseurs expérimentés** qui présentent un **profil défensif (Defensive) à agressif (Growth) et qui acceptent un risque en capital**.

Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment si vous comprenez quels risques y sont liés. Votre personal banker devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de ce produit. Dans le cas où celui-ci ne serait pas approprié pour vous, la banque doit vous en avertir.

Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Informations importantes > Votre profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible auprès de son private banker et sur www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Informations importantes.

Période de souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique.
Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1^{er} septembre à 9 h au 12 septembre 2014 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire, adressez-vous à votre private banker.

Sous-jacent: indice FSTE EPRA/NAREIT Euro Zone en EUR

La série d'indices FSTE EPRA/NAREIT Global Real Estate est conçue pour représenter les tendances générales des valeurs immobilières cotées à travers le monde.

Comme son nom l'indique, l'indice FSTE EPRA/NAREIT Euro Zone est conçu pour refléter la performance des sociétés immobilières et REITS (Real Estate Investment Trust, en français SIIC pour sociétés d'investissements immobiliers cotées), cotées dans la zone euro.

Bon à savoir

Vous trouverez plus d'informations sur l'indice FSTE EPRA/NAREIT Euro Zone sur le site <http://www.ftse.com/products/indices/epra-nareit-series>

Indice de type "Price"

L'indice FSTE EPRA/NAREIT Euro Zone est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance. Celle-ci sera donc moins bonne que celle d'un indice de type "Total Return" puisque, dans le cas de ce dernier, les dividendes sont systématiquement réinvestis dans l'indice.

Évolution de l'indice FSTE EPRA/NAREIT Euro Zone sur les 5 dernières années



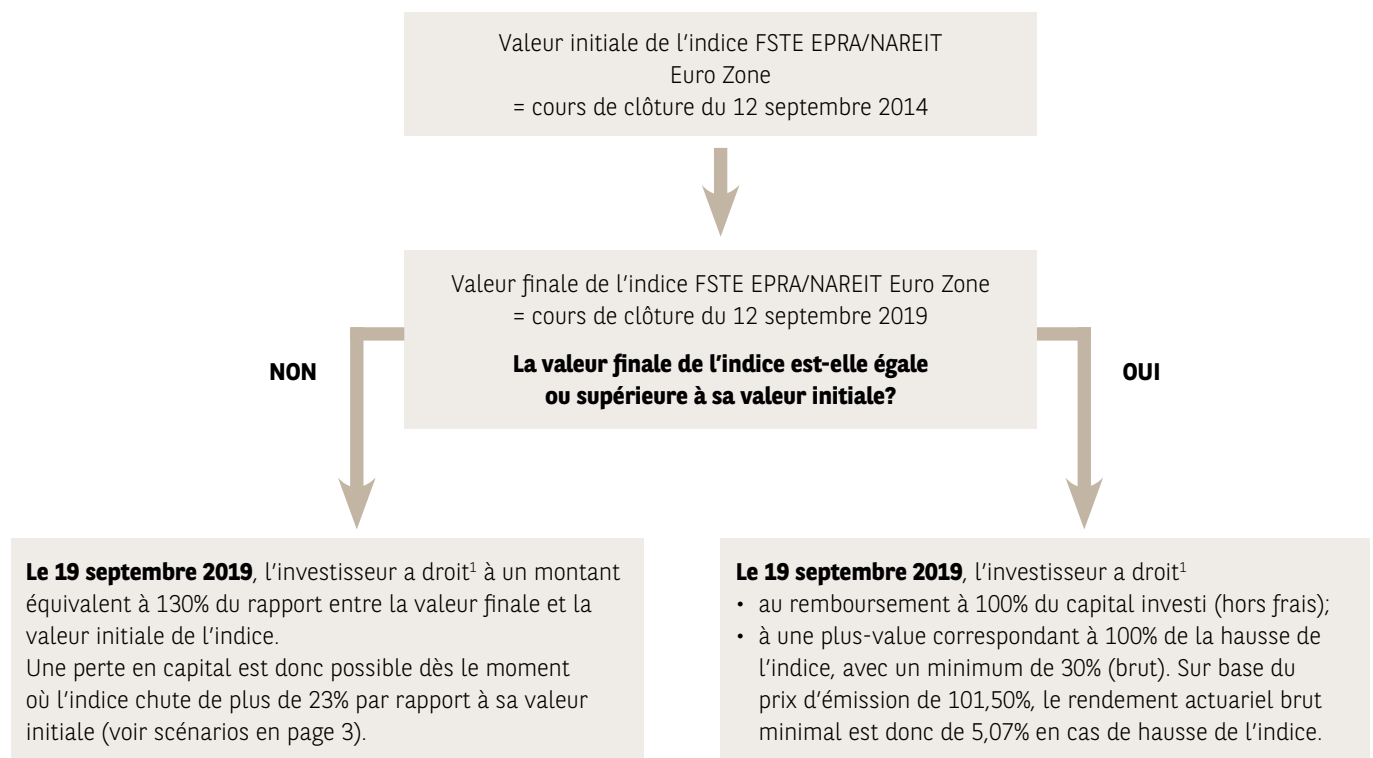
Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 14 août 2014.

Le 14 août 2014, l'indice FSTE EPRA/NAREIT Euro Zone a clôturé au niveau de 1.936,90.

Sur la période du 14 août 2009 au 14 août 2014, il a affiché un rendement actuariel de 6,60%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Schéma de remboursement et d'attribution de la prime de remboursement éventuelle



1. Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

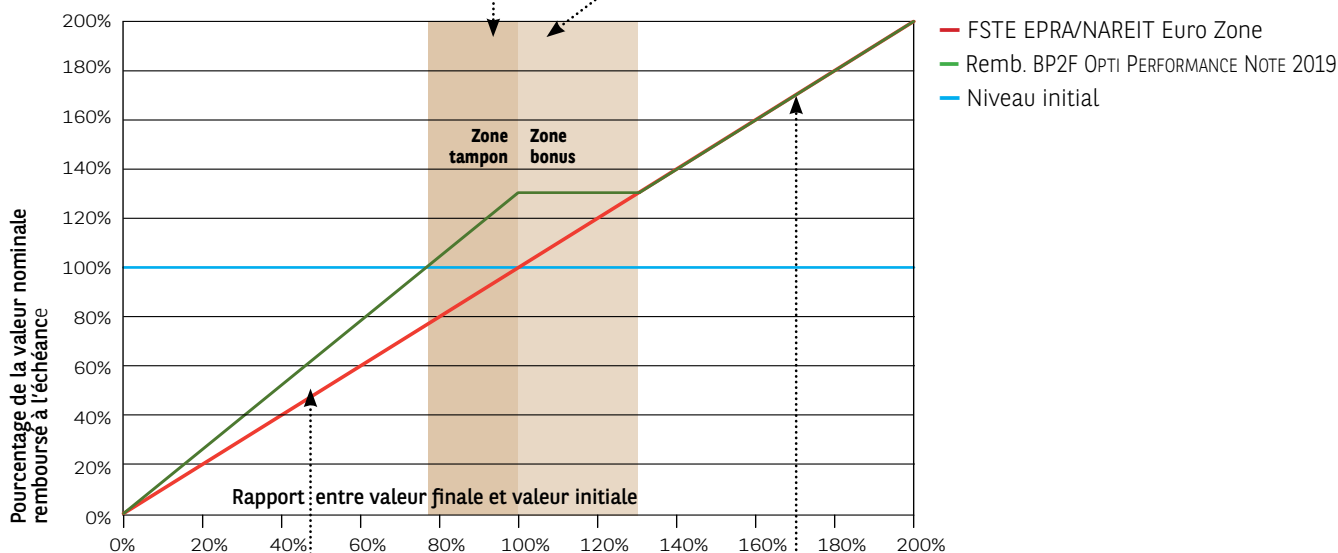
Toutes les possibilités en un coup d'œil

Une zone tampon pour compenser un recul limité

Grâce à l'effet de levier de 130% appliqué en cas de recul de l'indice, si la baisse de celui-ci reste inférieure à -23%, l'investisseur aura droit¹ non seulement au remboursement à 100% de son capital investi (hors frais) mais aussi à l'octroi d'une prime de remboursement. Il est à noter que celle-ci sera d'autant plus modeste que le recul de l'indice s'approchera de -23%.

Une zone bonus pour booster une faible performance

À condition que la valeur finale de l'indice soit au moins égale à sa valeur initiale, l'investisseur aura droit¹ à une prime de remboursement de 30% minimum, ce qui correspond à un rendement actuariel minimal brut de 5,07%.



Un effet de levier pour amortir les chutes

Une chute de l'indice est "amortie" grâce à l'effet de levier de 130% appliqué sur le rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice. Une chute de l'indice n'entraînera donc une **perte de capital que si elle excède -23%** par rapport à sa valeur initiale.

Pas de plafond à la performance prise en compte

Si la hausse de l'indice est égale ou supérieure à 30%, la prime de remboursement sera toujours égale à 100% de la hausse enregistrée par l'indice quelle qu'elle soit.

Scénarios d'évolution de l'indice et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement final, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Évolution de l'indice	Rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'indice	Calcul du montant total de remboursement ¹ à l'échéance	Montant total de remboursement ¹ à l'échéance	Rendement actuariel brut ² (sur base du prix d'émission de 101,50%)
-40%	60%	La valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale ➔ l'investisseur a droit ¹ à un montant de remboursement calculé comme suit: valeur nominale³ x (valeur finale/valeur initiale) x 130%	78%	-5,13%
-30%	70%		91%	-2,16%
-23%	77%		100%	-0,30%
0%	100%	La valeur finale de l'indice est égale ou supérieure à sa valeur initiale ➔ l'investisseur a droit ¹ à un montant de remboursement calculé comme suit: valeur nominale³ x (valeur finale/valeur initiale) x 100%, avec un minimum de 30%	130%	+5,07%
+15%	115%		130%	+5,07%
+40%	140%		140%	+6,64%

1. Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.
 2. Avant déduction du précompte mobilier.
 3. Valeur nominale par coupure (1.000 EUR).

Principales caractéristiques de cette émission

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur. Rating (*perspective*) du garant: A2 (*negative outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- **Valeur nominale:** 1.000 EUR. Montant de souscription minimal: 5.000 EUR.
- **Montant de l'émission:** minimum 1 million EUR et maximum 10 millions EUR.
- **Code ISIN:** XS1101798392 - Série N054.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- **Cotation:** cet instrument dérivé ne sera pas coté sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" ci-dessous).

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement auprès de votre private banker ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 101,50%

- Commission de placement unique de 1,50%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

- **Précompte mobilier:** selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.
- **Taxe sur opérations de bourse (TOB):** pas de TOB sur le marché primaire (c.-à-d. durant la période de souscription); TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).

Principaux risques

- **Risque de perte de capital:** le remboursement du capital à 100% n'est pas prévu dans tous les cas: il existe en effet un risque de perte partielle ou totale du capital si, à la date d'observation finale, l'indice accuse un recul de plus de 23% par rapport à sa valeur initiale.
- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie de son capital à l'échéance.
- **Risques liés à l'indice:** si l'indice était affecté par un événement exceptionnel, comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc., les conditions de l'instrument pourraient être ajustées afin de tenir compte de cet événement et l'émetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement anticipé à un montant s'élevant au minimum au pair (100%). Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences pour l'investisseur en pages 634 et suivantes du Prospectus de base.
- **Risque de liquidité:** cet instrument dérivé complexe n'est pas coté sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais", "Commissions" et "Régime fiscal" ci-dessus).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le prix de cet instrument fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Euro Zone et celle des taux d'intérêt. Il pourra, par conséquent, être inférieur à sa valeur nominale par coupure (1.000 EUR).

Prospectus: le Prospectus est constitué

- du **Prospectus de base** "Note, Warrant and Certificate Programme", daté du 5 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de ses **trois suppléments** respectivement datés du 11 juillet 2014, 7 août 2014 et du 5 septembre 2014,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 29 août 2014.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans tout Private Banking Centre de BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Information: l'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2019 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.